

LES FACTEURS DE DIVERSITE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La France est une terre de contraste, un petit pays à l'échelle mondiale, mais riche de mille choses : « aucun autre pays d'égale étendue ne comprend de telles diversités », note P. Vidal de La Blache dans son *Tableau de la géographie de la France* (Paris, 1903). Petit pays en effet, 551 000 km², placé à l'extrémité ouest du continent européen, entre la Mer du Nord et la Méditerranée : on parle de *Finisterre* pour exprimer sa position latitudinale et *d'isthme* pour décrire sa situation longitudinale. La France se trouve donc dans une position charnière en Europe de l'Ouest, se trouvant à la confluence de courants commerciaux et humains tout au long de son histoire et aujourd'hui encore.

Un territoire au centre de l'Europe



Source : Martin Yvernel (dir.), *Histoire-Géographie 4^{ème}*, Hatier.

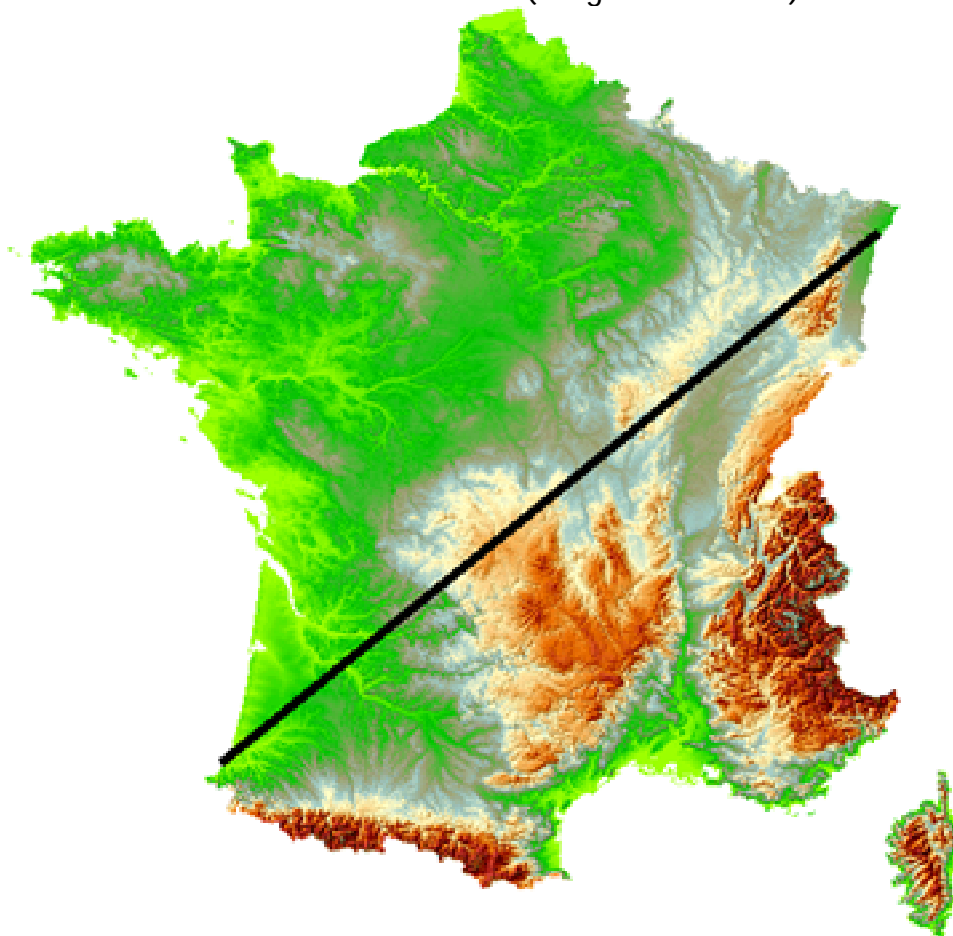
I. Présentation géographique de la France

La France est donc un pays d'Europe occidentale qui se situe aux latitudes tempérées de l'hémisphère nord, au carrefour d'une Europe méditerranéenne d'une part, nordique d'autre part. Pour l'essentiel, ses frontières sont naturelles (hormis au nord-est avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne) : côtes maritimes (Océan atlantique, Manche, Mer du nord, Méditerranée) ; chaînes de montagnes (Pyrénées, Alpes, Jura), fleuves (Rhin). Le pays possède ainsi 2700 km de frontières terrestres et 2800 km de côtes maritimes.

a. Le relief

La France est un pays d'altitudes faibles mais légèrement plus élevées que pour le restant de l'Europe (342 contre 297 m). Moins de 18% de la superficie du territoire se situe à plus de 500 m d'altitude, la haute montagne n'occupe qu'une infime partie du territoire. Sommairement, on peut diviser le relief du pays en deux grands ensembles séparés par une ligne allant de Bayonne à Strasbourg : au nord se trouve un domaine hercynien, où demeurent de basses altitudes et de faibles pentes ; le sud est un domaine alpin, avec des altitudes élevées et un relief contrasté.

Le relief de la France (image satellitale)



Source : IGN, ©.

Si l'on observe plus précisément cette dichotomie, le domaine des plaines et des bas-plateau est surtout marqué à l'ouest du pays. Les altitudes sont faibles, les fortes dénivellations, rares. Deux bassins sédimentaires occupent une grande partie de l'espace : le Bassin parisien qui représente $\frac{1}{4}$ du territoire et le Bassin aquitain. On trouve également dans cette partie « hercynienne » des massifs anciens comme le Massif armoricain qui culmine à 384 m (monts d'Arrée) pour une moyenne de 104 m, comme les Vosges dont le ballon de Guebwiller est le point le plus haut (1424 m) avec une moyenne de 530 m, comme enfin le Massif central dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 715 m, avec pour point culminant le Puy de Sancy (1885 m). On pourrait également citer le Haut-Folin dans le Morvan avec ses 902 m.

La France physique



Source : *Encyclopédie Bordas*.

Les montagnes jeunes résultent au contraire du plissement alpin. On leur applique un vocabulaire illustrant la forme de leurs sommets : on parle de pics, d'aiguilles, de crêts ou encore de dents. Les Alpes françaises ont une altitude moyenne de 1200 m (Préalpes comprises) et culminent au Mont Blanc à 4807 m. Le massif, imposant, marque la frontière avec la Suisse et l'Italie. Les Pyrénées servent également de frontière, mais avec l'Espagne. L'altitude moyenne est légèrement inférieure à celle des Alpes (1000 m), la chaîne culminant au mont Vignemale à 3298 m. Enfin, avec une altitude moyenne de 660 m, le Jura est le moins élevé des montagnes jeunes de l'Hexagone, avec un point culminant à 1718 m (Crêt de la Neige). Il marque aussi la frontière avec la Suisse. La fonte des glaciers qui jadis recouvraient ces reliefs a laissé la place à d'abruptes vallées à fond plat, ainsi qu'à de puissants torrents, descendant de lacs et de glaciers de haute altitude. Les rivières ont ainsi creusé leur lit formant des vallées longitudinales (sillon alpin) ou transversales (cluses).

Ce relief contrasté de l'intérieur du territoire influence pour une part la nature des côtes. On trouve en France trois grands types de côtes : crayeuses (pays de Caux, côte d'Opale), rocheuses (Bretagne, Pays-Basque, Estérel) et sablonneuse (façade atlantique, Languedoc-Roussillon) alternent tout au long des 2800 km qui les composent. Dans le Languedoc ou dans le Nord, on peut donc très bien les rencontrer successivement, sur une distance relativement courte.

b. Le climat

On l'a dit, la France se situe pour l'essentiel dans la zone tempérée ; le sud-est méditerranéen avec des étés secs et chauds se rattache au climat subtropical. Comme pour le relief, la France est dans une position unique ce qui renforce encore l'aphorisme de Vidal de la Blache vu plus haut. Les particularités du relief, la forte exposition aux influences maritimes valent à la France une combinaison unique en Europe de climats continentaux, océaniques et méditerranéens. Comme la France est dans la zone tempérée, le pays est soumis aux saisons qui d'une année sur l'autre sont assez régulières. En fait les climats français sont très modérés, du fait de la position géographique. Grâce à la proximité des mers, le climat continental est le moins continental parmi les continentaux ; les contrastes saisonniers y restent malgré tout très forts. Même chose pour le climat méditerranéen qui reste le moins typé. La rencontre des masses d'air froid venues de l'est avec la tiédeur et l'humidité océanique est la cause de cette étonnante diversité ; d'autant que la disposition du relief facilite la circulation des masses d'air doux et humide venues de l'ouest.

Les climats de la France



Comme l'indique cette carte de synthèse, on distingue quatre grands types climatiques pour le pays : océanique, continental, méditerranéen et montagnard. Cette carte montre également qu'il ne faut pas négliger les zones de transition, soumises à un climat hybride. Chacun à sa manière influence les paysages qu'il occupe : ainsi la zone méditerranéenne correspond-elle en grande partie à la zone de culture de l'olivier ; au-delà d'une certaine latitude également – une ligne allant du nord de Nantes à Charleville-Mézières –, la vigne ne pousse plus.

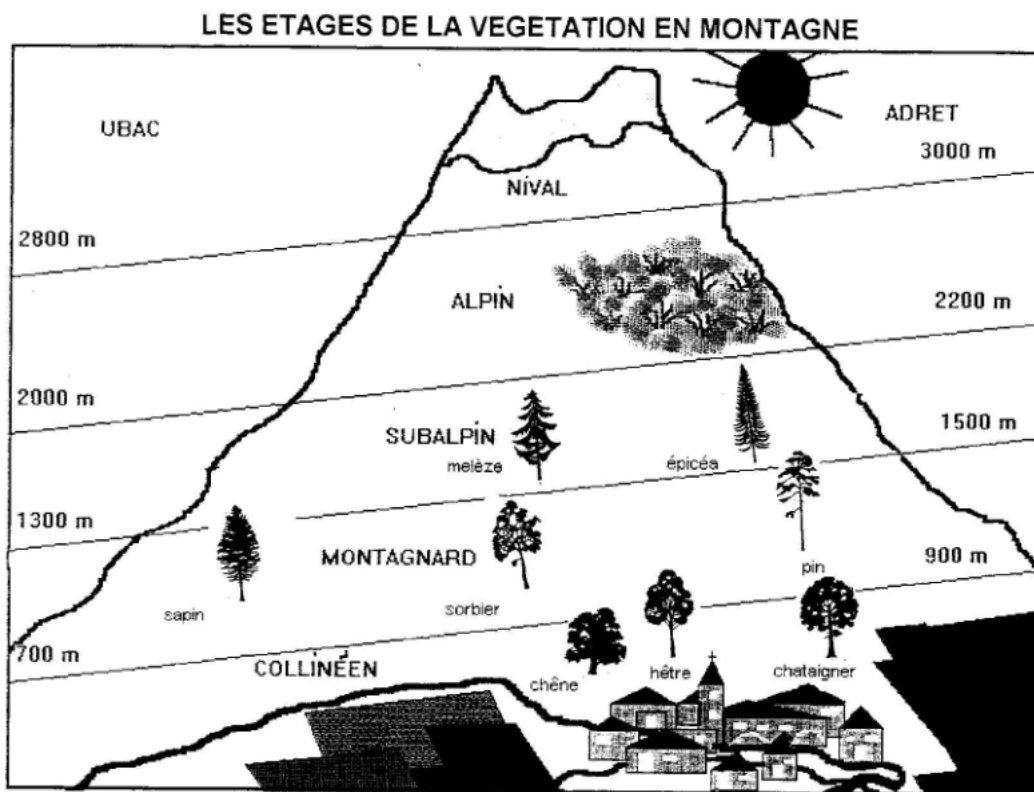
Le climat océanique occupe toute la façade atlantique, des Landes de Gascogne à la Bretagne, puis la côte nord du pays entre Normandie, Flandre et Picardie. L'humidité de l'air est une des principales caractéristiques : il pleut régulièrement, les brouillards sont récurrents. Il en résulte un temps très instable, avec un ciel voilé le plus souvent. Les étés y sont secs et les hivers doux. Le climat océanique n'est cependant pas régulier dans toute la zone citée. Dans le bassin Aquitain par exemple, des influences continentales et méridionales atténuent les caractères océaniques, les étés sont plus chauds qu'en Bretagne, en Normandie ou sur la Côte d'Opale alors que les hivers restent humides et doux. Même chose dans le bassin Parisien où la plus grande proximité de la zone continentale fait diminuer les précipitations.

Le climat continental n'est présent en France que sous une forme atténuée. On le trouve dans les Ardennes, en Lorraine, dans les plaines d'Alsace et de Limagne ainsi qu'en Bourgogne. Les étés sont chauds et les hivers froids et secs.

Les gelées de printemps sont fréquentes et les pluies plus nourries durant la saison chaude. La situation géographique de ces zones les place à la rencontre des vents doux et humides venant de la mer et des courants froids et secs provenant du nord-est.

Le climat méditerranéen se retrouve bien évidemment sur la côte d'Azur, en Provence, dans la basse vallée du Rhône, ainsi qu'en Languedoc-Roussillon. Les hivers sont doux, les étés secs et orageux, les pluies fréquentes en automne et au printemps. Ces régions sont également marquées par une omniprésence de vents, parfois violents.

Le climat montagnard est présent dans les Vosges, le Massif Central, le Jura, les Pyrénées et les Alpes. Ici l'altitude et l'exposition sont des facteurs déterminants de la nature du climat, le versant au soleil, l'adret bénéficiant d'un climat plus favorable que l'ubac, placé à l'ombre. L'habitat humain et la végétation sont étagés :



- au fond des vallées glaciaires et sur leurs premières pentes (800-900 m) sont les villages, des prairies ainsi que certaines cultures de plaine ; arbres à feuille caduques
- entre 800-900 m et 1200-1500 m, se trouvent des pâturages d'été et les premières forêts de conifères
- l'étage alpin est parsemé d'arbustes et de roches à nu (2 à 3000 m)
- il reste enfin l'étage des neiges éternelles et des glaciers, au-delà de 3000 m

L'ensemble de ces spécificités climatiques assure à la France des ressources en eau plus que suffisantes, grâce à un réseau hydrographique dense et réparti (voir carte physique) : fleuves et rivières sont relayés par des nappes phréatiques souterraines. Le territoire compte quatre grands fleuves : la Garonne, le Rhône, la Loire et la Seine. Mais d'autres fleuves importants parcourent le territoire, qu'ils soient transfrontaliers (Rhin, Escaut, Meuse) ou nationaux (Charente, Adour, Hérault, Vilaine). Les fleuves français sont enfin de longueur et de débit modestes. La Loire arrive en tête de la distance parcourue avec 1020 km ; Seine, 776 km ; Rhône 599 km ; Garonne, 522 km. Le Rhône possède le débit le plus important avec 1720 m³/s.

II. La démographie de la France

La population française subit depuis la fin du XVIII^{ème} siècle une lente érosion qui ne la place pas en position hégémonique parmi ses voisins européens fortement industrialisés : si elle fait jeu égal avec le Royaume-Uni, ce n'est pas le cas avec l'Allemagne. Il faut dire que la France a achevé sa transition démographique en avance sur tout le monde passant d'une fécondation et d'une mortalité fortes à une fécondation et une mortalité faibles

a. Forces et faiblesses

A partir du début des années 1940 et après une longue période de résultats jugés « catastrophiques » par les gouvernements successifs, les statistiques de la population voient la tendance observée jusque-là s'inverser : le nombre des naissances augmente de façon significative dès 1941-1942 pour atteindre dans les années 1950 plus de 30% de naissances en plus par rapport aux années 1930 : on passe d'environ 600 000 à plus de 800 000 en même pas dix ans.

Plus qu'un effet des lois anti-malthusiennes des années 1920, des campagnes natalistes des années 1930 et de la propagande vichyste, il faut voir dans ce bouleversement démographique des Français avant tout un changement de mentalité sur la famille. Le « baby-boom » voit donc la fécondité des Françaises passer de 2 à 3 enfants par femme. Le taux se maintient durant les trente glorieuses, ralentit à la fin des années 1960, jusqu'au « baby-krach » du milieu des années 1970 ; en 1983, il n'est plus que de 1,7 enfants par femme. Aujourd'hui, même s'il a connu un léger frémissement à la veille de l'an 2000 – il est de 1,89 en 2002 –, la fécondité des Françaises n'assure plus le renouvellement de la population, vieillissante.

La mortalité infantile atteint dès la fin du XX^{ème} siècle des taux très bas : 5,8‰ en 1998, contre 10 en 1980 ; aujourd'hui, il est de 5‰. L'espérance de vie des Français ne cesse de progresser : 59 ans pour les hommes et 74 ans pour les femmes dans les années 1960, 74 et 82 ans en 1998, 75,2 et 82,8 en 2004. La

population française augmente de 0,5% par an mais elle vieillit : les moins de 15 ans représentent aujourd'hui 18,6% et les plus de 60 ans, 20,3%.

b. Densité et répartition

La densité moyenne de la population est l'indicateur démographique qui distingue le plus la population française : 108,5 hab/km² (97,7 en 1980) alors qu'un pays du sud comme l'Italie affiche 190,8 hab/km², le Royaume-Uni 243,2 hab/km², l'Allemagne 230,8 hab/km², la Belgique 310 hab/km². La répartition de cette population sur le territoire métropolitain est cependant très hétérogène. On ne dénombre pas moins d'une trentaine de départements dont la densité ne dépasse pas 50 hab/km² ; seuls 30 dépassent la densité moyenne.

Les départements peu peuplés, cette « France du vide », se situent dans une large bande allant des Ardennes et des plateaux de l'est, en passant par le sud du Bassin parisien et les hauteurs du Massif Central jusqu'à la forêt des Landes et aux montagnes pyrénéennes ; s'ajoutent à cela les zones les plus inaccessibles et les moins touristiques des Alpes. Localement, la situation est très contrastée, sur les quelques 36500 communes de France, plus de 20000 comptent moins de 500 habitants, et sur près de la moitié du territoire, la densité n'atteint pas les 20 hab/km². À l'opposé, la France densément peuplée se situe autour des grandes villes à commencer par l'Île-de-France et la capitale, Paris. Avec le Nord et ses vastes conurbations industrielles, ce sont les seules régions du pays où les densités peuvent rivaliser avec celle des voisins allemands et belges. En terme de densités élevées, on peut également ajouter l'est de la France, la région lyonnaise, le littoral méditerranéen et les couloirs de circulation que sont les grandes vallées. Les concentrations urbaines et industrielles les plus importantes se situent à l'est d'une ligne Le Havre-Perpignan, mais on y trouve également les espaces ruraux ou montagneux les moins peuplés.

La France possède un peuplement peu dense, qui plus est regroupé dans des communes urbaines de plus de 2000 habitants ou dans une série de communes appelée agglomération. Les trois-quarts de la population vivent ainsi sur moins de 20% du territoire, dans près de 2000 ville ou agglomérations. Seules neuf agglomérations urbaines comptent plus de 500 000 habitants : Paris (11 174 743), Lyon (1 648 216), Marseille-Aix-en-Provence (1 516 340), Lille (1 243 024), Toulouse (964 797), Nice (933 080), Bordeaux (925 253), Nantes (711 120) et Strasbourg (612 104). Autre particularité hexagonale, le rapport entre le premier et ses deux dauphins est environ de 7,5 à 1 alors qu'il est généralement de 3-4 pour 1 dans la plupart des pays industrialisés européens. Il s'agit d'une spécificité du réseau urbain français dont l'histoire a fait de Paris le centre de toute activité. Ainsi les grandes villes de l'Hexagone apparaissent-elles de faible dimension en comparaison des grandes métropoles européennes telles que Milan,

Barcelone, Birmingham ou Francfort, qui dépassent chacune les 2 millions d'habitants.

Vingt-cinq agglomérations dépassent les 250 000 habitants et 41 autres villes et agglomérations rassemblent plus de 100 000 habitants. Sur l'ensemble du territoire, plus de la moitié de la population est concentrée dans les quelques 200 agglomérations de plus de 50 000 habitants. Plus d'un quart vivent dans des villes de moins de 50 000 habitants, tandis que les quelque 30 000 communes rurales n'abritent plus que moins de 15 % de la population.

Les contrastes de densité actuels sont très largement hérités des mouvements de population intervenus au XIX^e siècle, dus à l'exode rural et à l'industrialisation, dans un contexte de croissance démographique lente (entre 0,2 et 0,5% par an).

c. Diversité du peuplement

Il convient d'ajouter que la population actuelle de l'Hexagone résulte d'un brassage de nombreux éléments d'origines diverses et depuis des siècles. Grecs, Ibères, Ligures et Celtes peuplaient la Gaule avant l'intégration dans l'Empire romain, de même que les invasions germaniques du V^{ème} amenèrent leur lot de « barbares », Wisigoths, Burgondes et Francs. Ces derniers donnèrent leur nom au pays. Puis durant tout le Moyen-Âge, le pays devait subir des infiltrations Vikings, Arabes ou encore Magyares.

A ces multiples origines ethniques, ajoutons encore l'afflux des étrangers venus s'installer en France, à toutes les périodes de l'histoire ; qu'il s'agisse par exemple d'Espagnols ou d'Italiens fuyant les régimes autoritaires de leurs pays respectifs, ou d'Africains et Maghrébins dont le pays d'origine fait partie de l'ancien empire colonial français.

L'immigration aura compté pour un quart dans l'accroissement de la population française, surtout dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Là encore, on constate que les étrangers sont inégalement répartis, très nombreux dans les grandes villes, industrielles notamment, plus présents dans la moitié est du pays, la France plus « industrielle ».

III. Déséquilibres spatiaux et humains

La répartition de la population française, on l'a vu précédemment, est marquée par une opposition entre Paris et le reste du territoire. Plus généralement, on peut dire que les déséquilibres sont flagrants à tous points de vue entre Paris et la Province, mais ce n'est pas le seul axe pertinent de comparaison : les disparités sont également fortes entre l'est industriel et l'ouest plus rural ; le Nord et le Sud pourraient tout autant être opposés.

a. La prééminence parisienne

L'Histoire du pays explique en grande partie cette configuration quasi unique en Europe. La centralisation de l'administration remonte en effet au XIII^{ème} siècle, au moment où la royauté s'affirme. Puis, bon gré, mal gré, Paris demeurera le centre névralgique du royaume, puis de la République, et cela, même si la ville est souvent supplantée par d'autres en certains domaines : foires de Lyon, résidence des rois à Versailles...

Ce déséquilibre entre la capitale et la province sous-tend les principales disparités du territoire à l'échelle régionale en même temps qu'il dessine le tracé des principaux flux humains, de biens et de services. Cela se traduit par d'importantes inégalités quantitatives, mais aussi par des différences qualitatives, économiques et sociales, entre la région parisienne et les autres Régions françaises. La Région Île de France n'occupe que 2,2% du territoire national mais elle regroupe 18% de la population et le PIB/hab y est presque deux fois plus élevé que dans le reste pays. Cette région attire les capitaux les plus importants, les activités à forte valeur ajoutée, les technologies les plus pointues et donc les professions les plus qualifiées. En contrepartie, la vie y est très chère, en matière notamment de biens de consommation, de logements qui représentent des coûts plus élevés que dans les autres Régions.

Le déséquilibre entre Paris et la province se traduit également dans la disposition des grandes voies de circulation. Les différents réseaux sont en effet centrés en étoile à partir de Paris ; ce qui ne manque de contraster avec le schéma triangulaire que connaissent les pays voisins. La capitale est donc le centre névralgique du pays à tel point qu'elle monopolise le trafic aérien (60% des passagers, 70 % du fret) et, même pour le trafic portuaire, Paris, bien que port fluvial, occupe une bonne place, après les principaux ports maritimes que sont Marseille, Le Havre ou Dunkerque.

Sur le plan des relations internationales enfin, outre tout ce qui est lié aux fonctions politiques, Paris reste une plaque tournant pour tous les échanges avec les pays étrangers. Une très grande partie du commerce extérieur français transite par les institutions et entreprises franciliennes.

b. Disparités régionales

D'autres grands contrastes marquent encore le territoire français mais de manière aussi flagrante. Il s'agit davantage d'inégalités de développement résultant des diverses politiques d'aménagement qui se sont succédées depuis les années soixante.

Le produit intérieur et la valeur ajoutée bruts par région en 2002					
RÉGION	PIB TOTAL (en milliards d'euros)	PIB PAR HABITANT (en euros)	VALEUR AJOUTÉE BRUTE* TOTALE	DE	
				L'INDUSTRIE**	DES SERVICES PRINCIPALEMENT MARCHANDS
Alsace	44 268	24 804	40 773	10 651	19 229
Aquitaine	66 717	22 475	61 450	10 342	30 616
Auvergne	27 586	21 011	25 408	6 276	11 001
Bourgogne	36 418	22 511	33 543	6 922	15 902
Bretagne	63 485	21 402	58 473	10 606	27 249
Centre	54 965	22 192	50 626	12 382	22 509
Champagne-Ardenne	30 839	22 926	28 405	6 822	11 002
Corse	5 052	19 133	4 653	342	2 436
Franche-Comté	24 727	21 887	22 775	7 315	8 861
Île-de-France	430 183	38 739	396 225	54 672	264 154
Languedoc-Roussillon	46 121	19 416	42 480	5 375	22 165
Limousin	14 659	20 592	13 502	2 531	6 020
Lorraine	47 071	20 297	43 355	10 701	18 948
Midi-Pyrénées	57 577	22 025	53 032	9 667	26 159
Nord-Pas-de-Calais	79 931	19 835	73 621	18 552	32 940
Basse-Normandie	29 666	20 599	27 324	6 453	11 732
Haute-Normandie	41 479	23 013	38 205	11 813	16 251
Pays de la Loire	73 715	22 300	67 896	15 901	31 303
Picardie	37 482	19 932	34 523	8 945	14 724
Poitou-Charentes	33 887	20 325	31 212	6 260	14 292
Provence-Alpes-Côte d'Azur	105 826	22 901	97 472	13 278	52 989
Rhône-Alpes	145 427	25 153	133 947	32 948	66 808
TOTAL MÉTROPOLE	1 497 081	25 153	1 378 900	268 754	727 290
TOTAL DOM ***	22 891	13 376	22 038	1 663	10 470
TOTAL FRANCE ****	1 520 804	24 837	1 401 770	270 417	737 760

Source : Insee, Comptes de France 2002

* Différence entre la valeur de la production (d'une entreprise, d'une branche) et celle des consommations intermédiaires. / ** Énergie comprise. / *** Estimation. / **** Le total France diffère de la somme des régions du fait du PIB extra-territorial (production des ambassades par exemple).

Tout d'abord un contraste de nature économique persiste depuis plusieurs siècles entre les parties est et ouest du pays, séparées par une ligne allant du Havre à Marseille ; cette permanence est déjà enregistrée au XVIII^{ème} siècle. Les Régions les plus riches se situent donc toutes à l'est de cette ligne. On trouve notamment l'Île-de-France, la Haute-Normandie, l'Alsace, les Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Champagne-Ardenne qui sont parmi celles qui comptent le PIB par habitant le plus élevé. *A contrario* le Languedoc-Roussillon, le Limousin, le Poitou-Charentes, l'Auvergne, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais accusent de nombreux retards de développement et demeurent en deçà de la moyenne nationale. Globalement, le nord-est renferme les activités industrielles et tertiaires tandis que le sud-ouest est resté plus agricole. Cette opposition est toutefois à relativiser dans la mesure où le secteur tertiaire emploie désormais plus de la moitié des actifs et ce, dans toutes les régions. L'observation est également valable s'agissant de la concentration technique et juridique des entreprises : les établissements et les entreprises sont en moyenne plus grands au nord et à l'est qu'au sud et à l'ouest. Les salaires sont, par suite, plus élevés dans la France du Nord et de l'Est. Le peuplement traduit encore ces inégalités anciennes dans la diffusion des progrès économiques : la partie située à l'est de ligne Le Havre-Marseille est davantage urbanisée (près de 80%) et rassemblent les trois premières villes du pays par leur population, trois métropoles dépassant le million d'habitants Paris, Marseille-Aix-en-Provence et Lyon. Les régions du Sud, du Sud-Ouest et de l'Ouest ne sont quant à elles urbanisées qu'à 60 % environ et n'ont que quatre des neuf agglomérations dépassant le demi-million d'habitants. Si l'on déplace ces observations dans le

monde rural, il s'avère que les campagnes du sud et de l'ouest sont nettement moins intégrées au monde industriel et tertiaire que celles du nord-est.

Même si elle perdure, cette opposition entre une France industrielle et une France rurale s'est cependant amoindrie du fait notamment des crises et restructurations des secteurs textile, minier et sidérurgique. À l'inverse, certaines activités innovantes se sont déplacées vers le sud, comme en témoigne le dynamisme de Toulouse, de Montpellier, ainsi que de Bordeaux depuis la fin des années soixante-dix. Dans les années quatre-vingt, les taux les plus forts de productivité du travail se trouvaient, outre dans la région parisienne et en Haute-Normandie, en Midi-Pyrénées et en Aquitaine. Ce qui avantage encore et toujours les régions du nord et de l'est de la France est la proximité de la grande dorsale urbaine, industrielle et financière de l'Europe, qui de Londres à Milan, offre une plus grande ouverture sur l'Europe.

Enfin l'opposition traditionnelle entre une France du Nord et une France du Sud est bien moins marquée aujourd'hui qu'elle ne l'était sous l'Ancien Régime. Certes, pour des raisons climatiques, le midi de la France attire davantage les migrants, retraités ou pas, que les régions septentrionales. Mais ce contraste Nord/Sud témoigne encore de la persistance historique de clivages anciens notamment en matière foncière où l'ancienne division entre pays de droit coutumier au nord et pays de droit romain au sud explique sans doute que les exploitations agricoles soient en moyenne plus petites mais en faire-valoir direct au sud (petite propriété), plus grandes et en fermage au nord. Il est par contre plus difficile de mesurer la pertinence de ce clivage dans le domaine des comportements démographiques et culturels, ainsi que la portée de l'éloignement des grands foyers de l'économie moderne a aussi joué son rôle.

c. Ruraux et citadins

L'opposition ville/campagne, rural/citadin est longtemps restée récurrente dans les études géographiques. Si ces contrastes et disparités ne sont plus totalement d'actualité, il reste de nombreuses différences subsistant essentiellement entre les extrêmes, des petites communes rurales aux grandes agglomérations urbaines. Car dans l'ensemble, les revenus des ménages s'élèvent à mesure qu'augmente la taille de la commune ou de la ville qu'ils habitent. En revanche, 56 % des ruraux sont propriétaires contre seulement 32 % des citadins ; les logements urbains sont en moyenne plus récents. Par contre, la part consacrée par les ménages aux autres équipements ainsi que leur consommation des ménages ne permettent plus de distinguer un mode de vie de l'autre. La composition sociale de la population change à mesure que la taille des communes augmente et même les agriculteurs-exploitants sont devenus minoritaires dans les campagnes « profondes », d'autant qu'un agriculteur sur cinq pratique aussi une autre activité en complément. Les ouvriers du secondaire sont ruraux ou citadins dans d'égales

proportions. Les professions les plus qualifiées, enfin, sont concentrées dans les plus grandes villes : les cadres et professions intellectuelles supérieures où elles représentent plus de 20% des actifs dans les villes de plus 200 000 habitants.

De l'importance de cette présence humaine dépend la localisation des services à la population. Les équipements se hiérarchisent selon la quantité de population nécessaire à leur création. Plus de huit mille communes, rurales et faiblement peuplées (moins de 100 habitants), demeurent dépourvues de tout commerce ou service. Leurs habitants représentent environ 5% de la population française métropolitaine, et ils doivent effectuer des trajets d'une dizaine de kilomètres pour accéder à des magasins, même pour les biens les plus élémentaires. Entre 100 et 500 habitants, la plupart des communes possèdent une école et un café multiservice (entre 60% et 80% des communes). Des villages-centres de 500 à 1 000 habitants regroupent des commerces alimentaires de base (épicerie, boulangerie, boucherie), quelques artisans. Les commerces non alimentaires (librairie, confection, électroménager, fioul...), les cabinets médicaux ou paramédicaux, le bureau de poste, la pharmacie, la banque sont davantage le fait de bourgs de 1000 à 2500 habitants. Cette hiérarchisation des équipements perdure en zone urbaine à mesure que les villes augmentent en population. Ainsi par exemple, trouve-t-on par exemple des transports urbains à partir de 50000 habitants. Le recours à ces différents services dessine autour de chaque grand centre une convergence de flux, mouvements de population quotidiens ou hebdomadaires, dont le rayon dépend de l'importance du centre, s'ajoutent aux navettes journalières entre le domicile et le lieu de travail, à l'intérieur des bassins d'emploi.

L'OUTRE-MER FRANÇAIS

Les possessions françaises héritées de l'ancien empire colonial constituent l'outre-mer français. On distingue les Départements d'Outre-Mer (DOM), les Territoires d'Outre-Mer (TOM), et les collectivités territoriales (CT). Les habitants de l'outre-mer français ont la nationalité française et disposent des mêmes droits que les métropolitains. Ils participent à l'élection du Président de la République dans les mêmes conditions, élisent des représentants à l'Assemblée, au Sénat, et participent aux élections européennes. Pourtant la question de l'unité nationale, chère à la République jacobine, se pose largement avec des territoires éloignés de la métropole et dont les cultures diffèrent. Il faut dire qu'en métropole, cet outre-mer et sa population suscitent l'indifférence générale ; dans ces territoires les revendications nationalistes achèvent de diluer le lien avec la Patrie.

Les droits fondamentaux sont certes identiques dans tous les territoires de la République mais subsistent de subtiles distinctions administratives de l'une à l'autre de ces possessions. Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion ont été érigées au statut de département en 1946 ; depuis 1982, chacun de ces départements est aussi une région. Dans les TOM, les statuts sont fixés par la loi, au cas par cas :

- la Polynésie française est largement autonome, avec une assemblée territoriale élue au suffrage universel et un gouvernement du Territoire composé d'un Président et de ses ministres. L'Etat y est représenté par un Haut Commissaire de la République. Depuis 2004, la Polynésie française est un Pays d'Outre-mer au sein de la République. Elle se gouverne librement et démocratiquement et constitue une collectivité d'Outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution.
- la Nouvelle-Calédonie est très marquée par les événements de la fin des années 1980. Depuis 1989, le pouvoir est partagé entre l'Etat représenté par un Haut-commissaire, le Congrès du Territoire et les Trois Provinces : le premier est chargé du maintien de l'ordre, de la défense et des relations extérieures, le second des impôts et le troisième du développement. Un Conseil consultatif coutumier a reçu en 2000 la charge de toutes les questions relatives au droit civil et au droit foncier dans le cadre coutumier. Des négociations sont régulièrement menées pour un transfert plus important des compétences.
- Wallis et Futuna conservent un statut local coutumier mais le développement économique est de la compétence de l'Etat, ce, depuis 1961. Le territoire est représenté au Parlement de la République par un député et un

sénateur. Une personnalité, désignée par le Gouvernement, siège au Conseil économique et social.

- Mayotte a réclamé un statut de DOM depuis 1975 mais la situation juridique est longtemps restée inextricable entre la loi de la République et le droit coranique traditionnel. En 2000 malgré tout un accord est signé qui fait de Mayotte une sorte de département hybride doté d'un Conseil général dont le président, à terme, remplacera le Préfet de l'Etat.
- Saint-Pierre-et-Miquelon est une collectivité territoriale composée de deux communes, gérée par un Conseil général aux pouvoirs étendus travaillant en liaison avec le Préfet, représentant l'Etat.

La présentation qui suit est extraite du *Mon Quotidien* daté du 2 octobre 1004.



Le statut des collectivités d'outre-mer

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont à la fois des DOM (Départements d'Outre-Mer) et des ROM (Régions d'Outre-Mer) soumis aux mêmes règles juridiques que la métropole.

En 2003, les TOM (Territoires d'Outre-Mer) ont été remplacés par les COM (Collectivités d'Outre-Mer) : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et les Terres Australes et Antarctiques Françaises. Elles disposent chacune d'une organisation particulière leur permettant d'adopter des règles locales, qui peuvent être différentes de celles de la métropole dans de nombreux domaines.

Saint-Pierre-et-Miquelon

- Superficie : 242 km².
- Distance de la métropole : 4 600 km.
- Population : 6 316 habitants (en août 2002).
- Principales villes : Saint-Pierre et Miquelon-Langlade (ce sont les deux seules communes !).
- Monnaie : l'euro.

Wallis-et-Futuna

- Superficie : 274 km².
- Distance de la métropole : 19 500 km.
- Population : 14 166 habitants (recensement de 1996).
- Principale ville : Mata-Hutu.
- Monnaie : le Franc Pacifique (FCFP) lié à l'euro : 100 FCFP = 0,84 euro.

La Nouvelle-Calédonie

- Superficie : 18 575 km².
- Distance de la métropole : 18 000 km.
- Population : 216 132 habitants (estimation de 2001).
- Principale ville : Nouméa, qui rassemble avec ses communes voisines 60 % de la population.
- Monnaie : le Franc Pacifique (FCFP) lié à l'euro : 100 FCFP = 0,84 euro.

La Réunion

- Superficie : 2 512 km².
- Distance de la métropole : 10 000 km.
- Population : 706 300 habitants*.
- Principales villes : Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre.
- Monnaie : l'euro.

Les îles Éparses

- Superficie : 43 km² au total pour les cinq îles (Tromelin, Glorieuses, Juan De Nova, Bassas da India, Europa) situées autour de Madagascar.
- Distance de la métropole : 8 000 km.
- Population : météorologistes et scientifiques. Pas de population autochtone. Dépendent du ministère de l'Outre-Mer, qui en confie la gestion administrative au préfet de la Réunion.

Les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises)

- Superficie : 439 391 km², formés par les îles Saint-Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen et Terre Adélie.
- Distance de la métropole : 12 000 km.
- Population : 200 personnes environ, scientifiques pour la plupart. Pas de population autochtone.